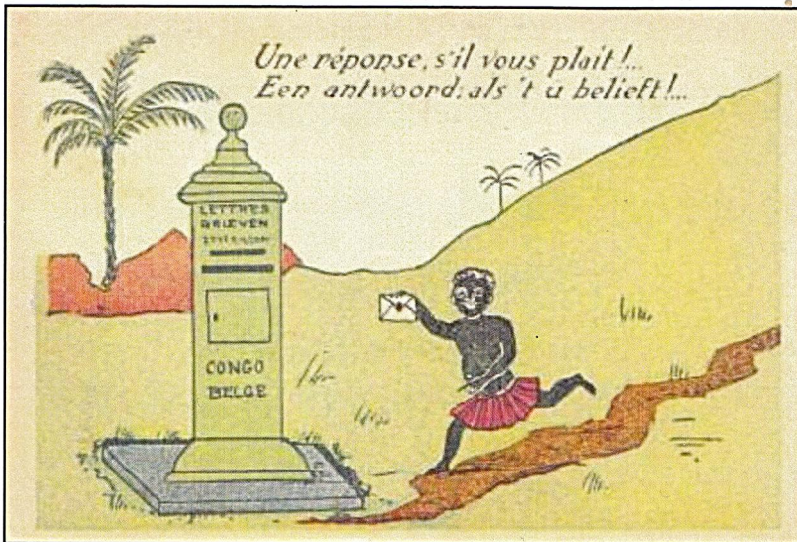


Périodique – Bureau de dépôt : 5620 Florennes

BULLETIN 26 - décembre 2018

LES CAHIERS DU CONGO



Destinataire

ISSN 0775-9576

Revue philatélique trimestrielle



En cas de non distribution, retour à
Ch. Hénuzet – Place Saint Roch, 30 – 5620 Florennes

Les Cahiers du Congo

Revue trimestrielle paraissant en septembre, décembre, mars et juin. - Toute contribution rédactionnelle est la bienvenue. Elle est à envoyer à : cahiersducongo@hotmail.com.

Toute reproduction est interdite sans autorisation écrite.

Editeur responsable : Th. Frennet - Rue La Rue, 17 – 1420 Braine-l'Alleud

Comité de rédaction : J. P. Flamand, Th. Frennet, Ch. Hénuzet, M. Hopperets, M. Oblin, Ch. Stockmans

Abonnement : 16 € à verser au compte BE12 7320 2753 2792 (Bic : CREGBEBB) des Cahiers du Congo.

Anciens numéros : Les anciens numéros ont été réimprimés : 16 € pour quatre

Prix au numéro : 5 €



Document de la couverture : Enveloppe en poste aérienne montrant un joli affranchissement mixte de timbres du Congo Belge et de la République du Congo. Tarif de 7,10 F, soit un supplément de 10 centimes. Oblitération peu commune de BONDO, datée du 8-6-60 à 10 h du matin. Mais, chers lecteurs, ne trouvez-vous pas un peu étonnant d'avoir cette date, antérieure de plus de 3 semaines à l'Indépendance, sur des timbres qui seront émis seulement le 30 juin à l'occasion de l'Indépendance de la République du Congo ? En réalité, le second chiffre du cachet à date a été malencontreusement inversé par un postier peu attentif. La vraie date est donc le 8-9-1960 et non le 8-6-1960.

Sommaire

Bureau de la correspondance au Havre	3
Aérogramme	4
L'émission de la Croix-Rouge	12
Lignes aériennes secondaires	16
Curiosité	19

Bureau de correspondance belge au Havre

M. Hopperets

Depuis mai 1916, il était de nouveau possible de correspondre avec la Belgique à partir du Congo via la voie diplomatique.



Voici un entier postal qui a selon toute vraisemblance suivi cette voie. La carte, datée du 7 juin 1916 à Bokusu à destination de Mont-le-Ban (Province du Luxembourg), a été oblitérée à Coquilhatville le 10 juin 1916 et a reçu un cachet de transit à Kinshasa le 15 juin 1916.

Plus intéressant, la carte est revêtue d'un cachet « **BUREAU DE CORRESPONDANCE / BELGE / LE HAVRE** ». René Silverberg nous en apprend plus sur ce bureau dans son ouvrage « Censure et postes militaires belges 1914-1929 », page 67.

Le bureau de correspondance belge du Havre était situé au 36 du boulevard de Strasbourg. Il était placé sous la direction de Mesdames Hymans et Renkin (épouses de ministres) et de M. Schollaert (ministre d'Etat). Le bureau centralisait la correspondance civile belge vers la Belgique envahie ; du Havre, la correspondance était envoyée à Folkestone où elle était soumise à la censure militaire avant d'être expédiée aux Pays-Bas d'où elle était portée en Belgique par les soins des Consulats belges qui étaient organisés à cet effet par le Ministre des Postes & Télégraphe.

En l'absence de toute autre indication, il n'est cependant pas possible d'affirmer que cette carte a bien effectué tout ce périple.

Comme bien souvent, pour le courrier expédié durant cette période vers la Belgique, la carte n'a pas reçu de cachet d'arrivée. Il n'est donc pas possible d'être certain qu'elle est bien parvenue à son destinataire pendant l'Occupation ou si elle a été retenue jusqu'à la Libération ou bien encore retournée à l'expéditeur.

L'aérogamme du Congo Belge (suite)

Ch. Hénuzet

Exemples du déplacement de la surcharge sur la valeur à 4 francs de l'aérogamme.

En bas



En biais



Le catalogue Stibbe continue la numérotation puisqu'il s'agit du même aérogamme.

a) Surcharge « CONGO » :

Il s'agit des mêmes types de nuances de papiers et de filigranes que les aérogammes n° 2 et n° 3 SANS surcharges puisque ceux-ci ont été « récupérés » pour recevoir la surcharge CONGO. Ceux-ci sont classés par Stibbe n° 4 et n° 5.

Turquoise
n° 4 a (H ou V)
Papier 2



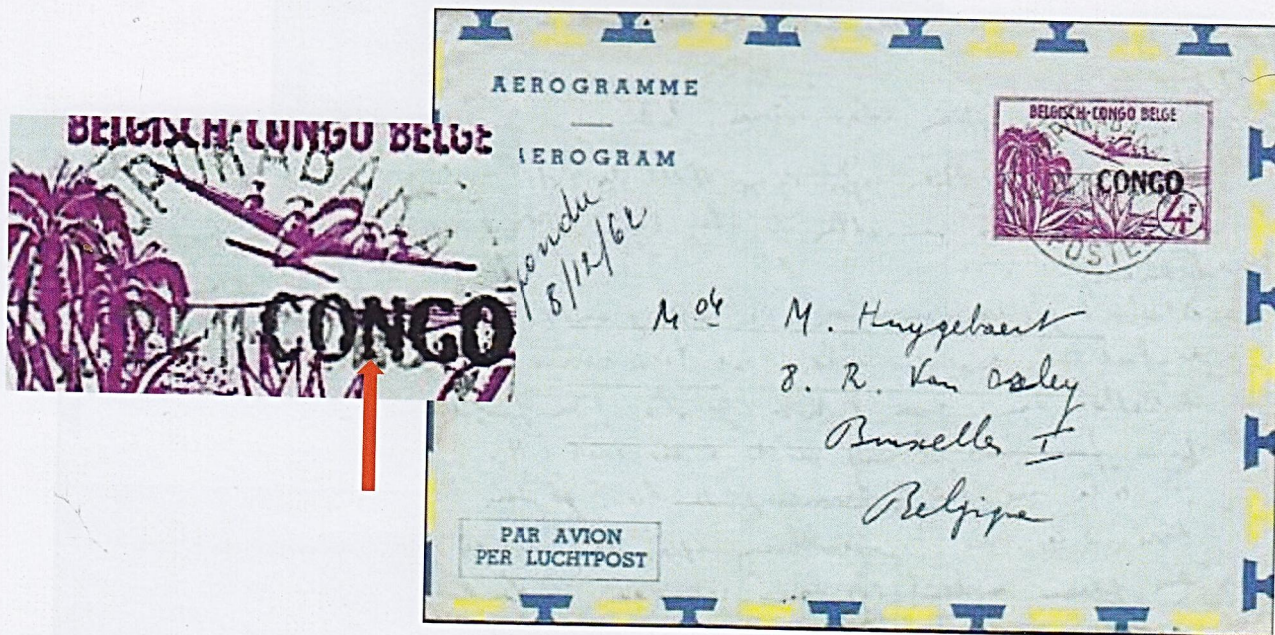
Turquoise clair
n° 4 b (H ou V)
Papier 2



Turquoise jaune
n° 4 c (H ou V)
Papier 2



N° 4 a V ; Oblitération de POPOKABAKA (sous-perception) 24-11-62 Type 7A2-DmYt



Dans le cachet, l'indication de l'heure est noircie.

Comme dit précédemment, la couleur est déteinte par rapport à l'état neuf mais l'on peut voir qu'entre les deux aérogrammes ci-contre, il est quand même possible de les différencier par rapport à leurs couleurs respectives.

N° 4 c H ; Oblitération de SEKE-BANZA (sous-perception) le 18-11-64-9, type 8 A1



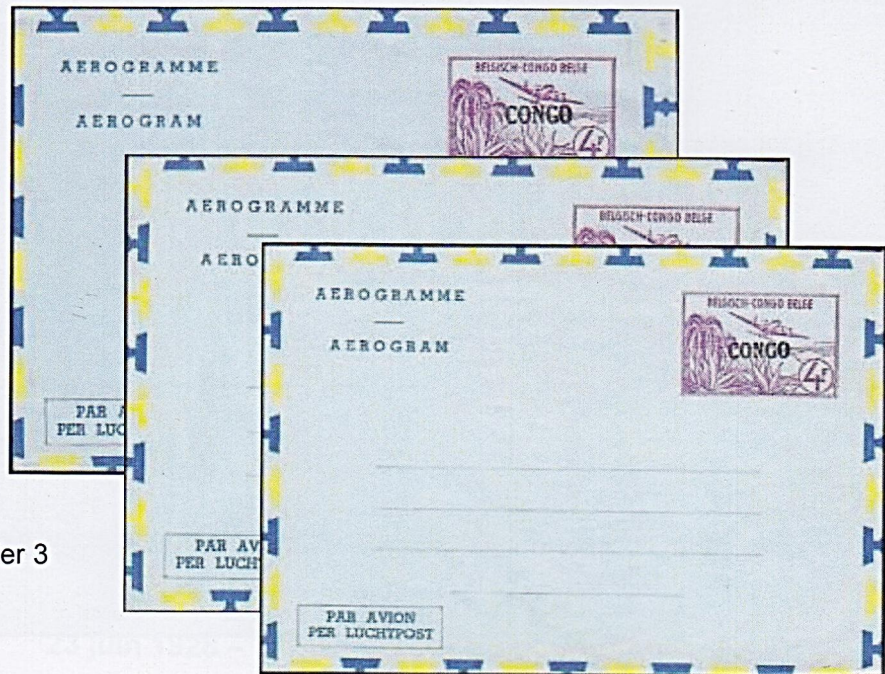
La différence d'oblitération entre le type « 7 » et le type « 8 » est le « COR DE POSTE » qui remplace le mot « POSTE »

Pour le n° 5, on rencontre une troisième nuance : le bleu gris. Il est possible que cette nuance n'ait pas eu le temps de circuler sans la surcharge CONGO. La différence de nuance est mieux visible quand on met les trois aérogrammes côte à côte. Le scan du bleu gris apparaît ici plus clair.

Bleu foncé
N° 5 a (H ou V)
Papier 3

Bleu gris
N° 5 b (H ou V)
Papier 3

Bleu clair N° 5 c (H ou V) Papier 3



NOTE IMPORTANTE :

Après manipulation d'un nombre très important d'aérogrammes numéro 5, il s'avère que la largeur du filigrane est très légèrement modifiée : elle passe de 27,5 mm à 28 mm. Il est probable que la référence donnée dans le catalogue de E. Norman LURCH de New-York est celle de 28 mm du n° 5 (Stibbe). Peut-être n'a-t-on pas contrôlé d'autres filigranes des types 2 (29 mm) ou 3 (27,5 mm).

Nous pensons qu'il n'est pas utile de créer un nouveau type, car elle est toujours inférieure au type 2 de 29 mm. Cette différence peut survenir lors de la fabrication du papier lorsque les fibres du papier sont disposées dans le sens contraire au filigrane.



N°5 c H

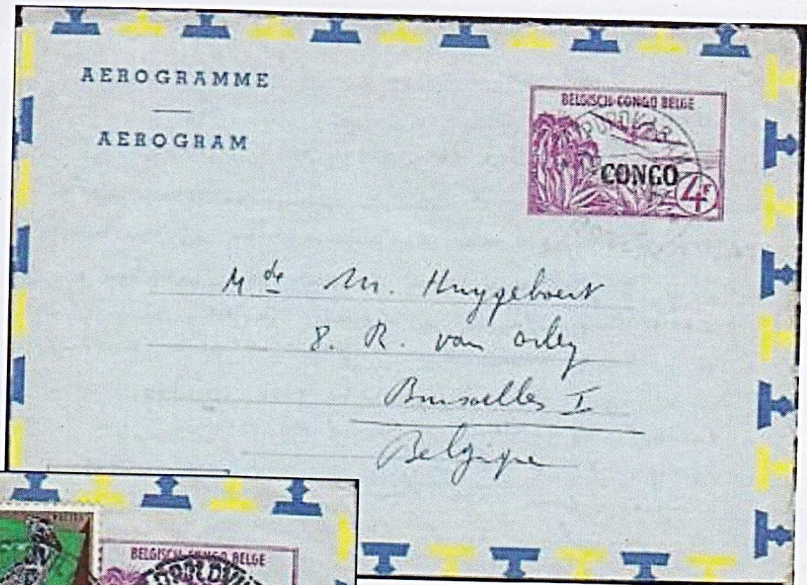
L'aérogramme est écrit à MATADI le 3 juillet 1960 et l'expéditeur explique qu'il y a des grèves,

Matadi: le 3/7/60

L'oblitération « roulette » explique ainsi l'absence de l'oblitération de Matadi.

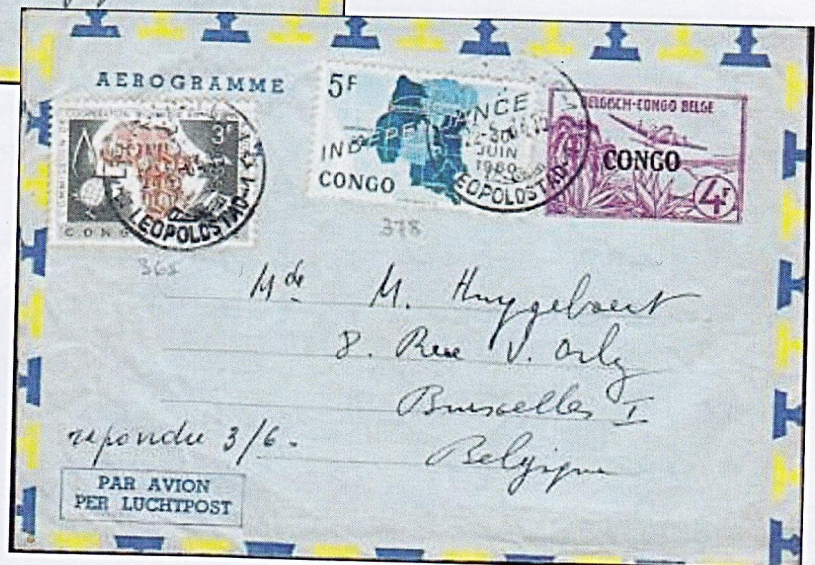
Actuellement, on n'est pas encore certain des tarifs existant après l'Indépendance. Certaines dates apportent des indications approximatives. On sait seulement que la parité n'existe plus et que 100 francs belges valent 300 francs congolais.

N° 5 a H Oblitération
POPOBABA 12-1-63 tarif toujours
à 4 francs.



N° 5 b V Oblitération Léopoldville
12-4-64 le tarif passe à 6 francs.

N° 5 b V Oblitération Léopoldville 1
22-5-64 - 50 jours plus tard, le tarif est
passé à 12 francs.



Bien évidemment, d'autres documents
permettraient d'affiner le changement
de tarif avec des dates plus précises.
En avez-vous ? Faites-le-nous sa-
voir.

Pour l'année 1963, on prévoit un nouveau type et un nouveau tarif à 6 francs. Mais en 1964, l'aérogramme surchargé « CONGO » est toujours utilisé.

Oblitération LEOPOLDVILLE 1 – LEOPOLDSTADT 1 3-7-64 et tarif à 12 francs.



Le nouvel aérogramme conserve la même apparence mais de couleur différente. Celui-ci va garder une partie de l'ancien, c'est le **Papier 1**, filigrane de 25 mm horizontal ou vertical. La vignette est d'un nouveau type, adaptée au tarif à 6 francs, de couleur bleu sur bleu. Bien sûr, on lui trouve des nuances.



N° 6 (H ou V) Bleu foncé
Papier 1

LIMETE 15 – 9 – 64

Type 11(?)1



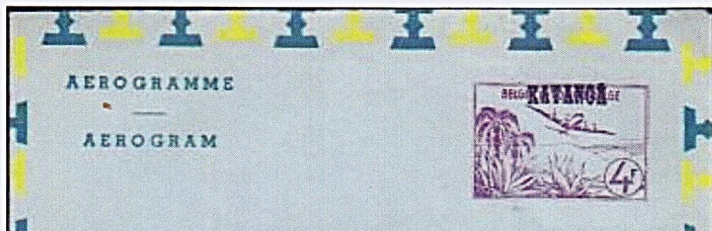
N° 6 (H ou V) Bleu clair
Papier 1
MANGAI 4 – 5 – 66 8
Type 8A3

b) Surcharge « KATANGA » :

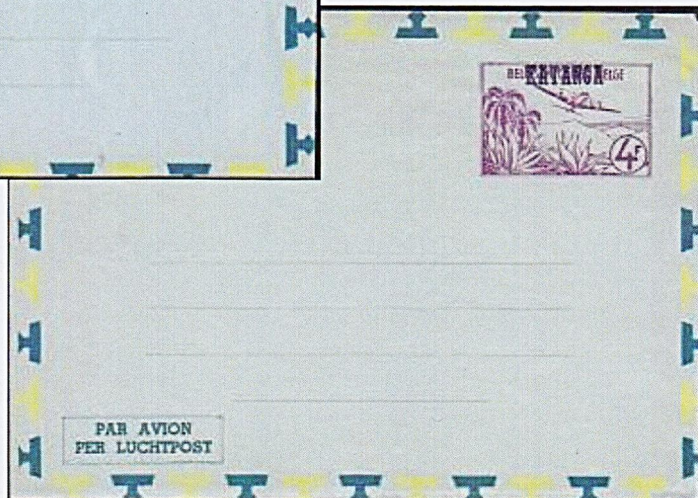
Les caractéristiques sont les mêmes que pour les aérogrammes surchargés CONGO.

Les supports utilisés pour recevoir la surcharge seront ici les anciens n° 1 et n° 2 du Congo. Ceux-ci sont classés n° 1 et n° 2 par Stibbe au Katanga.

N° 1 Bleu gris foncé (H ou V) Papier 1



Bleu gris



Bleu vert

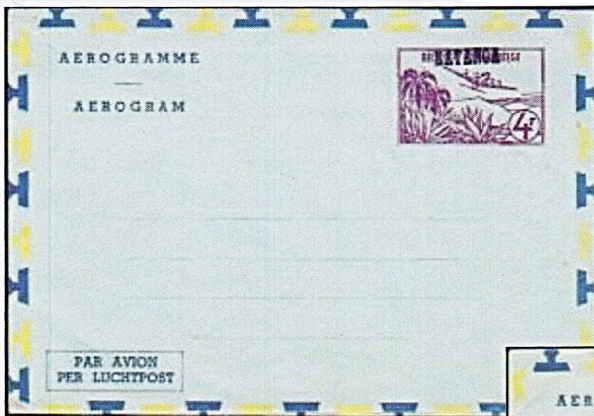
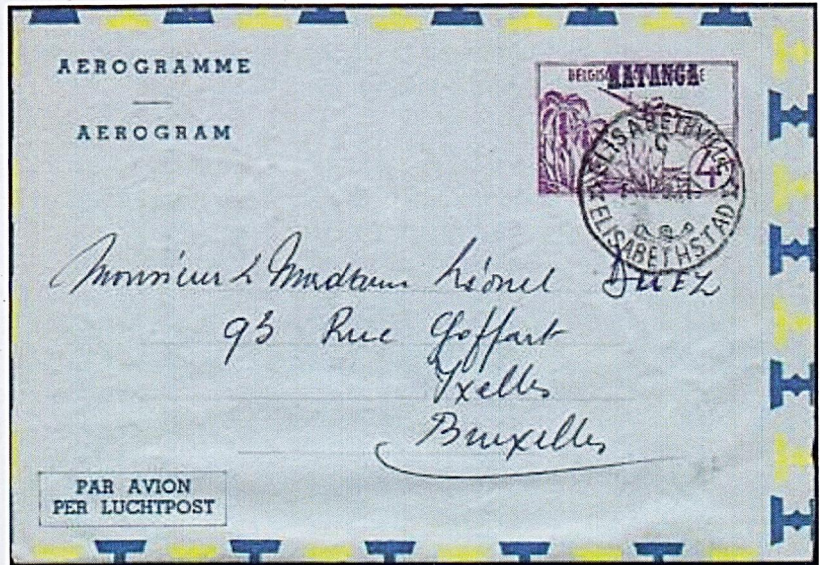
Les aérogrammes surchargés « KATANGA » sont plus difficiles à trouver oblitérés que ceux surchargés « CONGO ». Ce nouvel Etat ne sera jamais reconnu. Les relations postales internationales seront donc réduites voire quasi inexistantes, excepté avec la Belgique.

Pour le n° 2, on trouve plus facilement les 3 nuances avec la surcharge à l'état neuf. Mais pour le trouver ayant voyagé, la recherche est plus difficile que pour le n° 1.

N°1a(H) Bleu gris
Papier 1

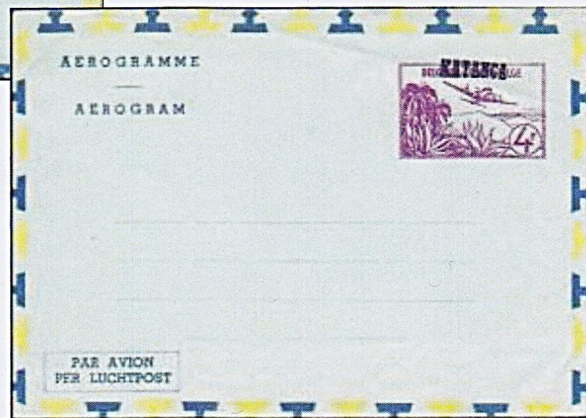
Oblitération de 12-2-60

Type 12B(B)1

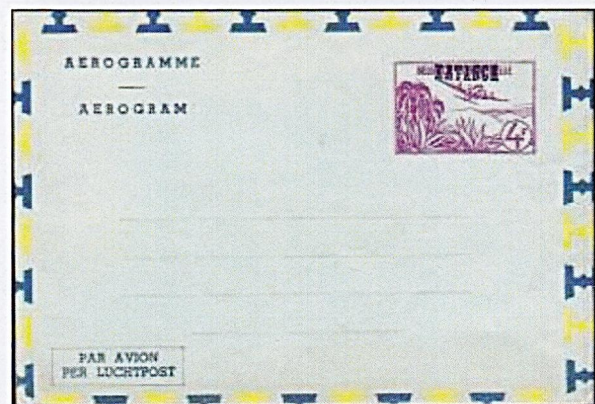


N° 2 a (H ou V) Turquoise Papier 2

N) 2 b (H ou V) Turquoise clair Papier 2



N° 2 c (H ou V) Papier 2



Un nouveau type à 5 francs sera adopté. Il était prévu de mettre les aérogrammes à 4 francs hors cours au début de l'année 1963 (janvier – février) mais suite à la fin de la Sécession, on peut penser que cela fut fait.



Oblitération du **15 janvier 1963** de JADOTVILLE type 12B(c)1

Coll. M. Hopperets

Il est oblitéré le **lendemain** de la déclaration de fin de Sécession.

Nous pouvons donc établir le tableau final suivant en tenant toujours compte du classement Stibbe :

N°	FILIGRANE		COULEUR	Surcharge KATANGA	Surcharge CONGO
1a	H	25 mm	Bleu gris foncé	1a	
	V				
1b	H	25 mm	Bleu clair	1b	
	V				
1c	H	25 mm	Bleu vert	1c	
	V				
2a	H	28,5 mm	Turquoise	2a	4a
	V				
2b	H	28,5 mm	Turquoise clair	2b	4b
	V				
2c	H	28,5 mm	Turquoise jaune	2c	4c
	V				
3a	H	27,5 mm	Bleu		5a
	V				
3b	H	27,5 mm	Bleu gris		5b
	V				
3c	H	27,5 mm	Bleu clair		5c
	V				

Comme Stibbe, nous n'avons pas rencontré de filigrane de 25 mm pour le Congo et pas de 27,5 mm pour le Katanga.

L'émission Croix-Rouge du 29 juillet 1944 (suite)

Ch. Hénuzet

22432 ;

C'est le nombre de séries vendues !!

Pratiquement comme il s'agissait de feuilles de 100 timbres, 225 feuilles correspondent à 22500 séries surchargées, ce qui est très proche du nombre vendu (non pas 24000 comme annoncé, ce qui est très loin du nombre nécessaire).

Deux solutions étaient possibles pour atteindre ce résultat :

- soit détruire l'excédent donc $22500 - 22432 = 68$ séries ;
 - soit régler la machine pour ne pas surcharger complètement une feuille et ainsi respecter la commande.
- Les timbres en bande de 3 donnent à penser que cette solution aurait pu être mise en pratique puisque nous retrouvons la partie inférieure de la surcharge sur le bord de feuille supérieur. Ceci nous amène à nouveau en mettre en doute le nombre de 24000 puisqu'il fallait respecter l'arrêté.

A nouveau, il est couramment indiqué que les souscriptions étaient limitées à 3 séries maximum par souscription. !! Alors que l'arrêté le contredit ?

Vu l'Arrêté : 29 juillet 1944.

Art. 5. Les timbres-poste, ... , réduire d'office certaines souscriptions de manière à satisfaire le plus grand nombre possible de souscripteurs. Il commencera par réduire les **souscriptions dépassant 25 séries**.

Un fait est évident : le nombre de 3 séries par souscription n'a pas été respecté. Il était de bon ton pour les collectionneurs de posséder une série en bloc de 4.

*Il est possible vu la difficulté de trouver la série en bloc de 4, qu'il en existe en 17 blocs, soit **68 séries**.*

Nous revenons alors à notre déduction précédente.

Bloc de 4 CONGO BELGE



Une autre série Congo Belge existe en bloc de 4 mais avec bords de feuille sur 2 côtés (en dessous et bord droit) + les inconnues.

RUANDA - URUNDI



Coll. H. J.



Coll. H. J.



Variété Erreur sur n° 151/153

151 Er. Prédominance française
153 Er.

Coll. H. J.

Bande de 4 Elles sont aussi rares à trouver que les blocs de 4.



Il existe même des blocs de 6 oblitérés à BOMA le 29/7/44 – 17 pour le Congo Belge. Le 27 juillet 1944 est la date d'ouverture des souscriptions et non le premier jour d'émission.

Coll. P. Maselis



Ex. coll. L. Tavano



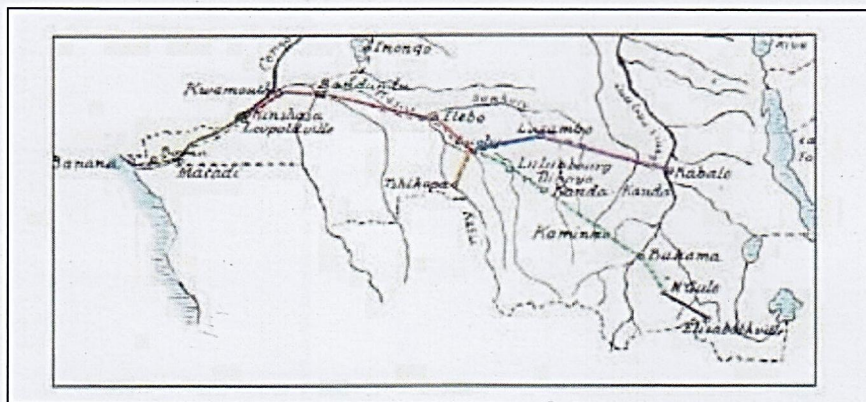
La porte est ouverte à de futures découvertes qui pourraient étayer ou infirmer les données connues à ce jour. Il suffit d'avoir connaissance d'autres pièces restées « perdues » au fond d'un album ou tenues secrètes par l'un ou l'autre collectionneur.

Si vous en faites partie et que vous tenez à la discrétion, mais que vous voulez faire avancer la recherche, n'hésitez pas à nous contacter et nous garderons votre anonymat.



Ouverture de la ligne aérienne secondaire SABENA Luebo - Tshikapa

J. P. Flamand



Historique : l'ouverture de cette ligne (en orange sur la carte), longue de **160 km**, mise en exploitation à partir du **14 décembre 1927**, reliait les installations de la Société « **Forminière** » à l'océan Atlantique; celles-ci s'étendaient de part et d'autre de la frontière du Congo et de l'Angola.

23 juin 1928 – Tshikapa / Luebo



Lettre oblitérée à TSHIKAPA le 23-6-28.-9 h
Cachet d'arrivée à LUEBO le 28 VI 28.-8 h.

Tarif : lettre pour l'intérieur 1.00 F + 1.50 F/20 g de surtaxe aérienne = 2.50 F.

11 janvier 1929 – Tshikapa / Boma / Liège



Enveloppe carte de visite oblitérée à TSHIKAPA le 11-1-29.-7 h
Transportée par avion Sabena sur les lignes Tshikapa/Luebo et
Luebo/Boma
puis par bateau jusqu'à Anvers.

Tarif : 1 F (lettre pour la Belgique) + 1.50 F/20 g (surtaxe aérienne) = 2, 50 F
Affranchissement : 2,15 F il manque 35 c

Ouverture de la ligne aérienne secondaire SABENA Luebo - Lusambo

Historique: L'ouverture de cette ligne(en bleu sur la carte), longue de 325 km, mise en exploitation à partir du 17 avril 1928, permettait des relations rapides entre le Bas-Congo et le Kasai-Sankuru.

25 avril 1928 - Lusambo / Luebo / Pays-Bas

Lettre oblitérée à LUSAMBO le 25
III 28.-9 h à destination de la Hol-
lande, transportée probablement
lors de la 2^{ème} liaison Lu-
sambo/Luebo. Transportée ensuite
jusque Boma sur la ligne SABENA
Elisabethville/Boma. Puis par ba-
teau jusqu'Anvers.

Tarif : lettre pour l'étranger 1.75 F +
1.50 F/20 g de surtaxe aérienne =
3.25 F
L'affranchissement est trop élevé de
0.25 F. La taxe mal calculée a été
barrée.



24 décembre 1928 – Lusambo / Boma



Lettre recommandée oblitérée à LUSAMBO le 24 XII 28.-10 h.
Cachet de transit de LEOPOLDVILLE 1 le 30-12-28.-17 h.

Tarif : lettre pour l'intérieur 1.00 F + 1.75 F de taxe de recommandation +
1.50 F/20 g de surtaxe aérienne = 4.25 F.

Prolongement de la ligne secondaire SABENA Lusambo / Kabalo

Historique: c'est le 1^{er} janvier 1929 que fut prolongée la ligne aérienne secondaire Luebo/Lusambo par un nouveau tronçon de 500 km Lusambo/Kabalo (en mauve sur la carte), qui était un centre ferroviaire important à cette époque.

9 juillet 1929 – Kongolo / Kabalo / Léopoldville / Belgique





Lettre recommandée oblitérée à KONGOLO le 9-7-29.-10 h
 Cachet de transit de KABALO le 10-7-29.-20 h. Cachet d'arrivée à LEOPOLDVILLE 1
 le 15-7-29 -16 h. Transportée ensuite par avion jusque Boma où elle a pris le bateau de la C.M.B.
 « Anversville 2 » départ de Boma le 17 juillet 1929 avec arrivée à Anvers le 2 août 1929.

Tarif: lettre pour la Belgique 1.00 F + 1.75 F de taxe de recommandation
 + 1.50 F/20 g de surtaxe aérienne = 4.25 F.

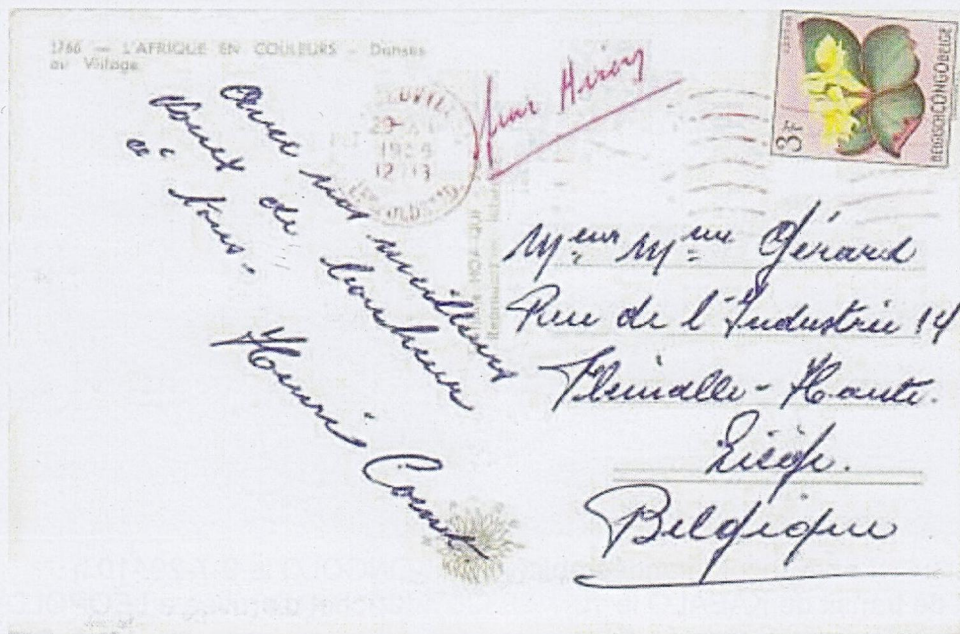
Curiosité

Carte postale vers la Belgique

Carte écrite à Léopoldville le 11.03.1940, oblitérée à bord du Thyville 1 parti de Matadi le 14.03.1940. Arrivée du Thyville à Anvers le 6.04.1940. La carte arrive à destination le 8 avril 1940. Censurée par les Anglais « Passed censor P 27 ». On peut trouver beaucoup d'explications au fait que la carte ait été écrite à Léopoldville et oblitérée à bord du paquebot mais où et quand les Anglais censurent-ils ce courrier embarqué sur un bateau belge partant du Congo pour rejoindre la Belgique ? Le courrier n'a jamais été débarqué.



Bonne fin d'année



**Tarif : 3,50 F (Taxes combinées)
Affranchissement : 3 F (314)
Il manque 50 c et la carte n'a pas été taxée.**



Léopoldville (29.12.1956)

**Nous vous souhaitons, comme l'auteur de cette carte le faisait en 1956,
une très chaleureuse année 2019.**